

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

## Classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences : le MEN précise les objectifs et l'organisation

Elise Le Berre

~3 minutes

"Enrichir sa culture scientifique et technologique, découvrir les métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, participer à un projet collectif"... Ce sont quelques-uns des objectifs des classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences, annoncées dans le cadre du plan "filles et maths" ([lire sur AEF info](#)) et précisés par le ministère de l'Éducation nationale le 19 juin 2025. Ces classes ouvriront à titre expérimental dans certains établissements de 5 académies (Normandie, Amiens, Nancy-Metz, Bordeaux et Martinique) dès la rentrée 2025, en 4e et 3e.



Les enseignants de maths, de sciences ou de technologie du collège, les professeurs du supérieur et/ou étudiants et les professionnels partenaires compteront parmi les intervenants. Shutterstock - Ground picture

Selon le [site du MEN](#), les conditions d'accessibilité aux classes à horaires aménagés en maths et sciences (Chams) seront fixées par le collège, et prévoient 50 % de filles, 50 % de garçons.

### l'organisation des enseignements

Les élèves suivent le même emploi du temps que les autres élèves de 4e et de 3e (26 h/ semaine), auquel s'ajoutent 2 à 3h par semaine destinées à "réaliser un projet collectif encadré tout au long de l'année scolaire par les professeurs du collège et des partenaires du monde de la recherche ou de l'ingénierie". Ces heures se répartissent autour :

- "d'ateliers de mathématiques, de sciences ou de technologie encadrés par des professeurs du collège,
- de la réalisation d'un projet collectif encadré par des professionnels issus de la structure partenaire en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques,
- de sorties et visites en lien avec le projet collectif (site industriel, laboratoire de recherche, université, etc.)".

Les enseignements doivent porter sur "l'approfondissement des connaissances et des compétences dans les matières concernées", les "connaissances liées au champ d'expertise des intervenants de la structure partenaire" et "le développement de compétences liées au travail d'équipe et à la gestion de projet".

Les professeurs du collège suivent le programme scolaire "en l'adaptant au projet de la classe en lien avec le partenaire", explique le ministère.

Les enseignements sont répartis entre des heures au collège et des heures sur le site de la structure partenaire.